Chapitre 1

La place publique : Notions et appropriation.

INTRODUCTION :

L'espace urbain est perçu dans une dialectique qui oppose deux manières de vivre, la première est personnelle, celle de l'espace domestique, considéré comme intime et privé, la deuxième est publique, celle de l'espace extérieur et collectif, où le contact avec les autres est obligatoire, ce dernier est un lieu ouvert où se déroule la vie collective des citadins et où les gens peuvent se rencontrer librement, c'est un lieu qui favorise le regroupement et le contact et assure les échanges et la convivialité, il a toujours joué un rôle important dans la construction des villes et dans la pensée architecturale et urbaine.

L'espace urbain public est défini comme la partie de l'espace urbain non occupée par les constructions, il comporte tous les espaces creux : la rue, la ruelle, l'avenue, le passage, le square, la place, la placette, les espaces verts, les zones de recul devant les bâtiments, etc.

La place publique est parmi les types d'espaces publics qui ont joué un rôle important dans la fondation des villes.

On ne peut pas comprendre l'état actuel des places modernes, sans se référer à leur appropriation à travers l'histoire, puisque la place a été depuis longtemps le lieu de déroulement des différentes activités publiques. Il convient néanmoins de s'interroger sur l'historicité de la place et sur la signification de cet organe urbain dans une société qui en a perdu l'usage. (MERLIN. P et CHOAY. F 2005). Il est donc nécessaire de montrer son appropriation à travers l'histoire afin de comprendre les facteurs qui ont influencé son utilisation et qui ont poussé l'usager aujourd'hui à la déserter et à se replier dans son espace privé.

Dans le présent chapitre, nous présenterons d'abord l'espace urbain, qui est l'origine de la place publique, puis l'espace urbain public, après nous présenterons la définition de la place publique par différents urbanistes, architectes et historiens, nous citerons ses types, ses caractéristiques formelles, ses emplacements, ainsi que son rôle polyvalent dans les sociétés et son usage. Nous présenterons un aperçu historique sur les différentes époques, pour connaitre les différents modes d'appropriation à travers l'histoire et les facteurs qui ont influencé cette appropriation.

1- L'ESPACE URBAIN

Pour une connaissance précise de l'espace urbain, il faut disposer de quelques informations.

1-1- La définition de l'espace urbain

La définition de l'espace urbain est liée à celle des types d'occupation et d'utilisation du sol, donc des activités et fonctions urbaines qui par définition sont non agricoles. L'espace urbain englobe tout mode d'occupation du sol lié à la ville ou à sa proximité non seulement espace bâti mais aussi non bâti : espaces verts aménagés, aéroports, stades, etc. Il faut aussi prendre en compte les espaces inconstructibles comme les plans d'eau, s'ils sont ceinturés par l'espace urbain. (BASTIE. J et DESERT. B, 1980).

L'espace urbain est un continuum physique des agglomérations ; ensemble des espaces construits et libres d'une agglomération, en liaison avec le sol naturel ou artificiel qui les reçoit. Il est ici considéré sous l'angle de la matérialité, notamment sous l'angle du tissu urbain et sous celui de l'espace public, à l'exclusion des aspects de la vie sociale et individuelle. Il comprend le parcellaire, le bâti, les équipements, la voirie, les réseaux, l'organisation spatiale de ces bâtiments, leurs interrelations et leurs relations avec le milieu naturel (végétation, relief, hydrographie). (GAUTHIEZ. B, 2003).

1-2- Les caractères de l'espace urbain

Selon (BATSIE. J et DEZERT. B 1991), l'espace urbain possède plusieurs caractères à savoir :

1) L'espace urbain est d'abord un espace géométrique qui se définit par des distances, des superficies, des densités. C'est celui des arpenteurs et géomètres-experts, représenté par le cadastre et découpé en parcelles regroupées en ilots.

2) C'est aussi un espace physique qui se caractérise par un relief avec des altitudes, des pentes et ruptures de pentes, la structure géologique de son sous-sol, un climat et des microclimats, par la présence d'eau de surface et souterraine, d'une végétation naturelle ou plantée. Tout ceci constitue ce que l'on appelle le site et de plus en plus l'environnement.

3) C'est un espace historique avec tout un passé qui a laissé des traces : vestiges archéologiques, parcellaire, tracés de voies, organisation de l'espace, monuments et lieux symboliques, jusqu'à une mémoire collective, des traditions et des mentalités. Et tout cet héritage, bien que passif, génère des forces d'inertie et joue un rôle essentiel.

4) C'est aussi un espace temps déterminé par le temps nécessaire pour se déplacer d'un point à un autre.

5) L'espace urbain est aussi un espace économique avec des variations considérables, même à courtes distances ; des valeurs et des rentabilités.

6) L'espace urbain, au moins dans les grandes villes, constitue un bassin d'emploi avec une structure spécifique de ses emplois, un marché du travail particulièrement dense et varié, où offres et demandes sont journalières et nombreuses.

7) L'espace urbain est un espace commercial avec des natures, des types, une localisation, des densités de commerces. Leur fréquentation suscite des déplacements, et des flux. Ils sont avec leurs vitrines, leurs publicités, leurs clientèles, un élément important du paysage urbain.

8) L'espace urbain est un espace foncier avec une multitude de valeurs, de marchés, d'acteurs : sol constructible ou non, bâti ou à bâtir.

9) Il est aussi un espace urbanistique et architectural avec une certaine disposition et densité de volumes aux formes diverses, et de creux, des alignements symétriques ou dissymétriques, de la végétation groupée dans des espaces verts ou alignée le long des voies, de styles de façades et de toits, de matériaux, de couleurs.

10) L'espace urbain est aussi un espace social avec plus ou moins de ségrégation de l'habitat, des activités et des emplois.

11) L'espace urbain est un espace administratif, juridique, politique avec un découpage de circonscriptions souvent différent selon les administrations nationales, régionales, locales, qui régissent son fonctionnement et son aménagement.

12) L'espace urbain est un espace perçu et vécu ; mais différemment par les individus en fonction de leur niveau de vie, de leur culture, de leur âge, de leur lieu de résidence et de travail, de leur mode de circulation, de leur caractère.

1-3- Les parties constituantes de l'espace urbain

GAUTHIEZ. B, 2003, note dans son livre « Espace urbain vocabulaire et morphologie » les parties constituantes de l'espace urbain :

1-3-1- Les limites de l'espace urbain : Ligne ou objet marquant les confins d'une partie d'espace, surface ou volume, aménagement urbain, unité de plan, etc. elle peut être matériellement repérable ou non, formée d'une discontinuité comme un boulevard, un parc,

un canal, un viaduc, une voie ferrée, un relief, un rivage, visuelle comme un front urbain, ou encore administrative, juridictionnelle, foncière.

1-3-2- Le découpage du sol : Le parcellaire est le découpage généralement du sol ou parfois d'un volume, en parcelles. Le parcellaire est établi plus souvent par lotissement que par subdivision parcellaire.

1-3-3- Le bâti : L'ensemble des parties construites des édifices, constitue le bâti. C'est le constituant de base de l'espace urbain. Il comprend : les édifices, les équipements, les bâtiments, les infrastructures, les édicules, etc.

1-3-4- L'espace urbain public : il comprend, les places et les promenades publiques, le système de promenade, l'espace public aménagé, la voirie, les points d'échange entre les voies, l'espace intermédiaire de circulation et la végétation.

1-4- La perception de l'espace urbain

Plusieurs études ont été faites sur la perception de l'espace urbain, notamment par M-J. BERTRAND et A. BAILLY. Les habitants perçoivent l'espace urbain à partir de leur quartier de résidence, beaucoup plus que sur leur lieu de travail. (BASTIE. J et DEZERT. B, 1980).

Selon (GAUTHIEZ. B, 2003), la perception de l'espace urbain est caractérisée par des points à savoir :

1-4-1- Le paysage urbain : Agglomération ou partie d'agglomération telle qu'elle se présente à la vue, dominée par la densité des constructions et le tracé en creux de la voirie.

Il est caractérisé par une forte présence de bâtiments et d'aménagements de l'espace, par leur couleur, leur texture, leur échelle, leur style architectural, leur caractère, leur lisibilité.

1-4-2- Le caractère : Ensemble des traits distinctifs d'une agglomération ou d'un espace public, et l'apparence esthétique originale qui s'ensuit. L'agrément est un caractère plaisant.
Le caractère peut être riche ou pauvre, monotone ou varié, monumental ou à échelle humaine, intime ou public, minéral ou végétal, plaisant ou désagréable.

1-4-3- L'ambiance : Atmosphère matériel (lumière, couleurs, odeurs, bruits, vent, etc.), esthétique ou sociale d'un lieu ou d'une agglomération telle qu'elle est perçue.

Elle se caractérise par sa perception dans l'instant, donc sa propension à changer rapidement, et par la succession de ses changements. Elle est donc très variée suivant les lieux et les personnes, les circonstances atmosphériques, le moment de la journée ou de la nuit, l'animation, le caractère du lieu.

1-4-4- La lisibilité : Condition formelle de l'appréhension visuelle d'un ensemble urbain plus ou moins vaste, suivant l'importance relative attachée aux couleurs, aux volumes, aux valeurs, à l'éclairage, etc. Facilité avec laquelle les éléments perçus d'un espace urbain peuvent être organisés selon un tout cohérent, une signification claire. Sa perception est propre à chaque individu, selon sa psychologie.

1-4-5- L'insertion : Lisibilité relative d'un élément d'un site par rapport à un autre : un édifice dans un ensemble urbain ou un aménagement urbain, un aménagement urbain dans une agglomération, une agglomération dans un site, etc.

1-4-6- L'espace de représentation : Partie de l'espace public où se joue la représentation sociale des individus et des groupes.

Le principal espace de représentation est la façade antérieure des bâtiments. Il est le lieu d'un décor adapté au statut social. Il peut s'agir aussi d'une place libre quelconque, ou d'un édifice symbole d'une communauté.

1-4-7- Le décor urbain : Ensemble des éléments contribuant à l'esthétique du paysage urbain, bâtiments, mobilier urbain, édicules, traitement des sols, etc. Le décor des espaces publics et le traitement des façades antérieures y prennent une place particulière. Le refus du décor architectural par les modernes, parce que considéré comme inutile du point de vue fonctionnel, a conduit au rejet du décor urbain dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, d'où un traitement particulier des édicules et du mobilier urbain. La fin du siècle a vu réapparaitre le décor urbain, sous la forme d'un mobilier dont le style est de nouveau affirmé et par l'aménagement des espaces publics.

1-5- Les conditions naturelles et l'espace urbain

Le rôle des conditions naturelles en général, et du climat en particulier avec ses conséquences dans la formation du paysage urbain et le fonctionnement de l'espace urbain est souvent sous-estimé. Une réaction se manifeste néanmoins avec l'intérêt porté aujourd'hui à la notion d'environnement. Sa prise en compte devrait mieux permettre de tirer parti de la spécificité de chaque région et ville, de conserver leurs diversités traditionnelles. Selon BASTIE. J et DEZERT. B, 1980, la relation des conditions naturelles avec l'espace urbain, peut être expliqué dans trois points :

- La première manifestation des conditions naturelles, est la diversité des matériaux : briques et tuiles de diverses formes et couleurs, granits, grès, calcaires également divers d'aspects, maisons en matériaux légers des pays chauds et secs, etc. le matériau local

aujourd'hui n'est pas toujours moins coûteux, en ce sens qu'il ne facilite pas l'industrialisation et qui exige une main d'œuvre plus nombreuse et plus expérimentée, mais il respecte l'environnement puisqu'il en est issu.

- Le climat a déterminé assez souvent bien des aspects de l'urbanisme, voies étroites, rues couvertes abritant du vent et du soleil, places et rues bordées de galeries couvertes à arcades des pays chauds mais aussi des pays pluvieux. L'ombre de la végétation et des bâtiments qui tourne avec le soleil, joue un rôle dans le fonctionnement de l'espace urbain. Le climat détermine aussi la végétation qui peut tenir une grande place dans le paysage urbain.
- Les bruits et les odeurs, certains parfums des villes d'Orient ou d'Extrême Orient, les couleurs des fruits, légumes et fleurs sur les éventaires en plein air, les animaux de trait ou en liberté, les étoffes des vêtements, jusqu'aux traits physiques de la population, tout cela fait partie du cadre urbain et lui conserve malgré tout une grande variété et originalité malgré la tendance à l'uniformisation des constructions.

1-6-L'espace urbain vécu

Plus la ville est vaste et moins ses habitants ont le sentiment d'être les membres d'une même cité. La notion d'appartenance au milieu urbain s'atrophie dans les grandes villes.

L'espace urbain vécu correspond à l'espace habituel dans lequel se meuvent les résidents, la conscience d'appartenir à une communauté est d'autant plus forte que les limites sont clairement perceptibles ; autrement dit cette conscience est inversement proportionnelle à l'ampleur du tissu urbain continu. La notion d'espace vécu varie également avec les professions, le lieu de travail, l'âge, l'évolution du niveau de vie. (BASTIE. J et DEZERT. B, 1980).

2- L'ESPACE URBAIN PUBLIC

Il est formé des espaces libres publics, pouvant être couverts d'un vert dense ou arboré et généralement affectés à des usages publics, et de ce qui est visible depuis ces espaces. Il comprend donc le paysage urbain et les façades entre l'espace public et l'espace privé de l'intérieur des bâtiments. Il correspond dans le cas d'une place, à l'espace libre qu'elle constitue et à son cadre architectural ou végétal. L'espace public est souvent composé, aménagé et entretenu en fonction de son usage et de sa perception par le public. (GAUTHIEZ. B, 2003).

On peut définir l'espace public sous différents points de vue :

- Du point de vue juridique, il est considéré comme la partie du domaine public non bâti, affecté à des usages publics.
- Du point de vue sociologique, c'est un espace de sociabilité, où l'individu peut contacter et nouer des relations sociales avec les autres.
- Du point de vue urbanistique, le terme espace public désigne les espaces ouverts, extérieurs complémentaires au bâti privé et public.

Donc la notion de l'espace public entraine de multiples amphibologies sans qu'il constitue un obstacle à la compréhension du terme.

2-1- Les types des espaces urbains publics

Les espaces publics sont si divers qu'il est difficile d'en opérer une catégorie unique ou une entité homogène, cette diversité se lit dans le rôle, la forme et l'environnement physique.

2-1-1- La place

La place est un espace public non bâti, desservi par des voies, affecté aux piétons ou aux véhicules, au revêtement généralement minéral, entouré principalement par des bâtiments, et agrémenté de mobilier urbain et d'édicules divers. Le mot vient du terme latin *platea* qui signifie une rue importante. La place est un espace libre de rencontres. Elle peut avoir pour vocation un marché, la nécessité de rassembler le public pour de grands événements, les fêtes, les déroulements de cérémonies politiques, religieuses ou militaires, le stationnement de véhicules, la jouissance d'une vue panoramique devant la mer ou un lac, etc. La place peut avoir pour origine la convergence de chemins ou de rues et être ainsi un espace fortuit, simplement réaménagé, ou bien avoir été créée selon une localisation choisie en fonction de son usage et de son accompagnement monumental : centre d'une agglomération, place de quartier, etc. (GAUTHIEZ. B, 2003)

2-1-2- La promenade publique

La promenade publique est un espace public parfois planté de quinconces, d'accès restreint aux véhicules, aménagé en vue de l'agrément et de la détente par la déambulation et les rencontres sociales. La promenade publique peut être un espace spécialement aménagé, comme l'était à l'origine le cours, ou un espace dont les qualités s'y prêtent, comme une place réservée aux piétons. Elle peut impliquer des aménagements spécifiques, ménageant les espaces destinés aux différents usagers (piétons, cyclistes, cavaliers, etc.), et le traitement du sol : revêtement minéral, végétation, quinconces.

Au Moyen âge, en France, on utilise principalement des lieux situés à la périphérie des villes, à la période moderne des espaces de promenades sont aménagés en tant que tels dans les villes européennes, d'abord sous la forme de mails et de cours. GAUTHIEZ. B ; 2003, dans son livre « Espace urbain, vocabulaire et morphologie », a cité différents types de promenades publiques à savoir :

- **Le cours :** Tronçon d'avenue, ou de boulevard, planté d'arbres d'alignement et propice à la promenade. Le mot dérive du *Corso*, rue importante du quartier du Champ de Mars à Rome, où étaient organisées des courses de chevaux, et des promenades.
- **L'avenue-promenade :** Avenue accompagnée de jardins de part et d'autre de la chaussée.
- **Le mail :** Voie piétonne bordée de rangées d'arbres et de plantations.
- **La promenade de berge** : promenade publique aménagée le long de la rive d'un plan d'eau, ou d'un cours d'eau.
- **La promenade de bord de mer** : promenade publique aménagée le long de la rive de la mer. Elle ménage une vue dégagée sur la mer et la côte.

2-1-3- Le système de promenade

Ensemble fonctionnel formé des promenades publiques d'un quartier, ou d'une agglomération, et de leurs intercommunications par le moyen de voies aménagées à cet effet. (GAUTHIEZ. B, 2003)

Promenade de berge

La promenade de bord de mer

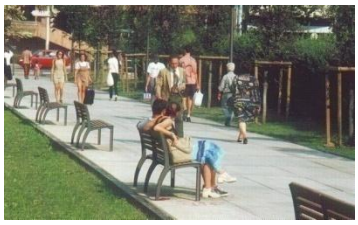

Le mail

L'avenue promenade

Le cours

Figure 1. 1 Types de promenades publiques.
Source : GAUTHIEZ. B, 2003

2-1-4- L'espace public aménagé

Aménagement d'un espace libre public conçu comme un tout, portant sur l'ensemble de ce qui le constitue : traitement du sol, mobilier urbain, édicules, cadre architectural, mise en lumière, vert. (GAUTHIEZ. B, 2003)

2-1-5- La voirie

Ensemble des voies et des espaces libres permettant la circulation des véhicules et des piétons, incluant les aires de stationnement des véhicules. La voirie constitue un réseau prenant en charge les flux de circulation des personnes, des véhicules et des biens.

2-1-6- Les points d'échange entre les voies :

- Le carrefour qui est l'intersection de plusieurs voies.
- L'échangeur qui est un carrefour dont au moins l'une des voies est une autoroute ou une voie rapide.
- La plate-forme multimodale qui est un lieu ou un édifice aménagé pour faciliter le transfert de passagers ou de marchandises d'un mode de transport à un autre (automobile, train, avion, etc.). Elle est caractérisée par la juxtaposition d'installations propres à chaque mode de transport. (GAUTHIEZ. B, 2003).

2-1-7- Les espaces intermédiaires de circulation :

- **Le passage :** voie publique ou privée, établie à partir d'une porte cochère au travers d'un ou plusieurs terrains, sous un ou plusieurs bâtiments privés et traversant un îlot.
- **La coursière :** espace de distribution longeant une façade et porté par une structure en encorbellement ou par des poteaux, ou encore intégré dans une façade épaisse.
- **La demi-lune :** renforcement concave d'un bâtiment ou d'un mur de clôture sur la rue, dans lequel est percée une porte cochère ou une porte charretière.
- **La cour-passage :** cour formant un passage, bordée de bâtiments, accessible de la voie publique par une porte cochère.

Le passage

La coursière

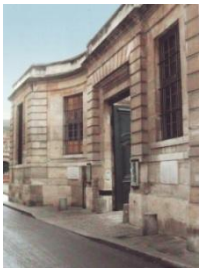

La demi-lune

La cour passage

Figure 1.2 : Les espaces intermédiaire de circulation.
Source : GAUTHIEZ. B, 2003

2-1-8- La végétation

Ensemble des espaces consacrés ou laissés aux végétaux dans une agglomération. Elle comprend : les espaces verts, les jardins publics, les arbres remarquables, les plantations de façades, les jardinières,… GAUTHIEZ. B, 2003, a montré les types suivants :

- **L'espace vert :** espace libre consacré au vert et destiné à la récréation, aux sports, aux jeux ou à l'agrément visuel.
- **Le jardin public :** espace vert généralement enclos, accessible au public et pouvant être agrémenté d'édicules et d'installations diverses : aires de jeux, buvette, roseraie, etc.
- **Le jardin en couverture :** jardin établie sur la terrasse de couverture d'un bâtiment, comportant des végétaux d'ornement.
- **Le square :** petite place comprenant un jardin public central. Il est souvent clos de grilles.
- **L'arbre remarquable :** arbre de haute tige dont les particularités (histoire, forme, essence, etc.) en font un monument.
- **La plantation de façade :** végétal, ou ensemble de végétaux, accroché à une façade en vue d'une meilleure croissance, ou pour le plaisir du public ou des occupants du bâtiment, planté généralement en pots ou en jardinières.
- **La jardinière :** récipient dans lequel on fait pousser des plantes, arbustes, fleurs, etc. pour l'agrément des espaces libres publics et des espaces intermédiaires comme les terrasses accessibles.

Jardin en couverture

square

Plantation de façade

Figure 1.3 : La végétation.
Source : GAUTHIEZ. B, 2003

2-2- L'aménagement de l'espace urbain public

GAUTHIEZ. B, 2003, a signalé deux éléments avec lesquels on aménage l'espace public : les édicules et le mobilier urbain.

2-2-1- Les édicules

- **Les édicules monumentaux :**

- La porte monumentale : édifice, édicule ou arbres formant une porte placée sur une voie, généralement une artère, marquant l'entrée d'une ville, d'un quartier, ou édifié, ou planté, sur une place, un carrefour, etc. il y a deux types de portes monumentales : LA PORTE DE VILLE, qui marque l'entrée d'une ville, et l'ARC.

- La colonne : édicule constitué d'une colonne ou d'un pilier isolé.la colonne peut être votive, commémorative ou funéraire. Elle peut porter une statue ou non.

- Le monument aux morts : édicule élevé à la mémoire des victimes d'un conflit (guerre, révolution, etc.) ou d'une catastrophe d'origine humaine ou naturelle.

- La sculpture : elle peut être disposée dans un espace libre public, ou destinée à un espace libre public. En urbanisme elle est fréquemment placée au centre d'un lieu donné, place ou carrefour, ou utilisée pour meubler un espace vert. La sculpture peut être, une stèle, un mur commémoratif ou une statue équestre.

Statue équestre

Arc

Porte de ville

Figure 1.4 Les édicules monumentaux.
Source : GAUTHIEZ. B, 2003

- **Les édicules publics**

- La cabine téléphonique : édicule protégeant un téléphone et son usager, placé dans un espace libre public.

- L'abri : petit bâtiment, isolé ou adossé à une autre construction, destiné à protéger des intempéries ou du danger.

- La scène en plein air : soubassement formant terrasse, éphémère ou pérenne, parfois entouré d'un garde-corps, destiné à des spectacles musicaux ou autres.

- Latrines publiques : lieux d'aisance à usage d'un ou plusieurs individus, parfois contre paiement, placés dans un espace libre public.

- **Les édicules et le mobilier urbain des services publics et des réseaux**

- La fontaine : cadre ou traitement architectural d'une arrivée d'eau, potable ou non. Elle comprend habituellement un bassin ou fait partie d'un bassin. Elle a pour fonction première de dispenser l'eau potable aux habitants, mais peut aussi servir à l'agrément.

Elle comporte le jet d'eau, la fontaine monumentale, la borne fontaine, etc.

- Le puits commun : cadre ou traitement architectural d'un trou d'accès à l'eau d'une nappe phréatique ou d'une canalisation souterraine, généralement maçonné et accompagné d'un ouvrage de puisage, dans un lieu public.

- **Les édicules de la vie sociale**

- La terrasse de café : emplacement sur le trottoir ou plus généralement sur le domaine public, où l'on dispose des tables et des chaises pour le consommateur, devant un café ou un restaurant, et parfois abrité d'un auvent, d'une construction éphémère ou provisoire et agrémenté de jardinières ou d'arbres en pots.

- L'échoppe : boutique abritée par un petit bâtiment, parfois adossé à la façade d'un édifice, et construite de matériaux légers. Il peut s'agir d'un kiosque à journaux, ou d'un kiosque de fleuriste.

- L'édicule décoratif : édicule dont la seule fonction est de décorer l'espace libre public.

2-2-2- Le mobilier urbain

Expression utilisée par analogie pour désigner les objets légers et déplaçables, mais non mobiles qui, dans les agglomérations, complètent l'ensemble des immeubles et de la voirie pour la commodité et le confort extérieur des habitants. (MERLIN. P et CHOAY. F 2005).

Ensemble des objets ou dispositifs publics ou privés installés dans l'espace libre public et liés à une fonction ou à un service offerts à la collectivité (circulation, éclairage, propreté, confort, publicité, etc.). Le mobilier urbain est en général scellé dans le sol ou attaché aux bâtiments qui encadrent l'espace public. (GAUTHIEZ. B, 2003)

- La signalisation : ensemble des dispositifs visuels portant des informations relatives à un système, selon un code commun. Elle concerne surtout la circulation automobile.

- Les panneaux d'affichage : panneaux supportant un dispositif d'affichage d'informations relatives à la vie d'une collectivité ou d'un quartier.

- Les bancs publics : sièges à plusieurs places, situés le long d'un trottoir, d'une aire de circulation ou dans un jardin public.

- Les candélabres : dispositifs d'éclairage nocturne de l'espace public, ou luminaire, portés généralement d'un poteau, et fonctionnant de nos jours à l'électricité.

- Les corbeilles : récipients destinés à recueillir papiers et déchets, généralement fixées à un support, dans un espace public. Elles apparaissent dans le courant du XIX^{ème} siècle.

- Les poteaux : supports verticaux élancés, généralement scellés dans le sol, destinés à des usages variés, poteaux électriques, poteaux téléphoniques, poteaux télégraphiques, etc.

- Les panneaux publicitaires : panneaux portant une affiche ou une image peinte, généralement de grandes dimensions, diffusant un message publicitaire.

2-3- La matérialisation de l'espace public

Selon**,** GAUTHIEZ. B, (2003), l'espace public peut être matérialisé par les éléments suivants :

2-3-1- L'architecture des bâtiments environnants

- Le style architectural : apparence, principalement extérieure, donnée à un bâtiment. Le style architectural suit en général une mode en matière d'art et est limité par les méthodes de constructions et les matériaux disponibles. Les bâtiments peuvent combiner plus d'un style dans leur conception même, ou parce qu'ils sont constitués de plusieurs unités de conception réalisées à des époques distinctes.

- La façade : face extérieure d'un bâtiment. La façade constitue la fermeture de celui-ci. La composition de façade, variable selon les lieux et les époques, est l'un des déterminants majeurs du paysage urbain par le jeu des travées, du plein des murs et des maçonneries et du vide des percements, les matériaux employés, le positionnement des baies, les saillies, les bandeaux, etc. La façade antérieure peut être aussi un reflet de la position sociale de son constructeur, c'est en ce sens un espace de représentation.

- La composition de la façade : la composition de la façade, interface entre l'espace privé et l'espace public, et particulièrement de la façade antérieure qui est aussi un espace de représentation, fait souvent l'objet d'un grand soin.

- La travée : partie d'un bâtiment située entre deux structures porteuses, murs, rangées de poteaux, etc. Son rôle est déterminant dans la composition des façades antérieures, et donc dans le paysage urbain, en particulier par le rythme qu'elle peut imprimer à une élévation de rue.

- Le traitement d'angle : façon de dessiner l'architecture et la façade d'un bâtiment situé à l'angle de deux voies, d'une voie et d'une place, etc., dans un souci de scénographie urbaine et de commodité de circulation.

- La ligne de corniche : disposition plus ou moins continue des couronnements formant un alignement. Elle peut faire l'objet d'un règlement architectural.

Traitement d'angle

Composition de la façade

Ligne de corniche

Figure 1.5 L'architecture des bâtiments environnants.
Source : GAUTHIEZ. B, 2003

2-3-2- Le détail architectural de l'espace public

- Le portique public : galerie ouverte généralement au rez-de-chaussée d'un bâtiment, placée au milieu ou au bord d'un espace public, et à l'usage du public. Il est destiné à abriter les piétons, auxquels il est réservé, des intempéries, de la pluie ou du soleil, et consacré à la promenade, la circulation ou l'activité économique.

- La boutique : partie d'un édifice abritant un commerce, accessible au rez-de-chaussée, placée à l'alignement et comportant généralement une devanture. Elle tient une grande place dans le décor urbain, par l'animation de l'espace public, ainsi que par les mouvements qu'elle engendre.

- Le porche : pièce ou galerie devant l'entrée d'un bâtiment, formant habituellement un avant-corps bas (ayant sa couverture propre) devant la façade du bâtiment qu'elle commande.

- Le contrefort : organe d'épaulement ou de raidissement formé généralement par un massif de maçonnerie en saillie sur le mur ou le support qu'il épaule. Il renforce parfois les supports d'un portique public placé au rez-de-chaussée des maisons.

- La pergola : petite construction sans couverture, faite de poutres horizontales portées par des poteaux ou des colonnes, qui servent de support à des plantes grimpantes, placée dans un jardin ou sur une terrasse accessible.

- La saillie : élément architectural sortant de l'enveloppe d'une façade, pouvant dépasser l'alignement s'il s'agit d'une façade antérieure. Elle joue un rôle important dans la

composition de façade, particulièrement lorsqu'elle est vue de biais. Il y plusieurs types de saillies à savoir : les auvents, les marquises, les balcons, les avancées, les encorbellements, les brise-soleil, etc.

- La souche de cheminée : ouvrage de maçonnerie ou de métal, s'élevant au-dessus d'un toit et renfermant un ou plusieurs conduits de cheminée, destinés à évacuer la fumée. Elle peut participer au paysage urbain de deux façons : par le fait que, lorsque le tuyau nécessaire pour acheminer la fumée jusqu'à une souche de cheminée doivent passer le long de la façade latérale modifient la perception de cette façade aveugle et parce que la souche de cheminée, devant dépasser du toit ou de la couverture en terrasse, provoque un effet de verticalité contrastant avec l'horizontalité de la ligne de faîte.

- Le banc de façade : banc inclus dans la maçonnerie d'une façade, au rez-de-chaussée, où peuvent s'asseoir les usagers de l'espace libre public que borde le bâtiment lorsque la façade est à l'alignement.

- L'escalier extérieur : degré extérieur accolé à la façade, permettant l'accès aux étages. Sa fonction peut être aussi de souligner l'effet monumental de l'entrée d'un édifice important.

Contrefort

Escalier extérieur

Banc de façade

Saillie

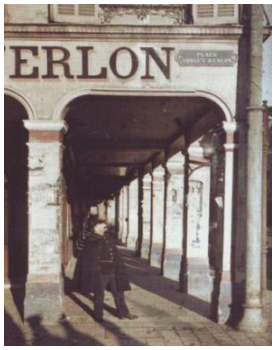

Portique public

Figure 1.6 Le détail architectural de l'espace public.
Source : GAUTHIEZ. B, 2003

3- LA PLACE PUBLIQUE

Le mot place est appliqué à une diversité d'endroits, il peut être attribué à un rond-point, à un carrefour comme la place de l'étoile, caractérisée par sa configuration formelle, à un vaste salon comme la Signoria à Florence, à un champ de foire qui ne tient son appellation que d'une considération occasionnelle. La place possède donc un aspect fonctionnel et formel, pour enlever cette ambigüité il est nécessaire de présenter les définitions du mot « place » par les différents architectes et urbanistes. Il serait intéressant aussi de retracer l'évolution des formes urbaines, de signaler les étapes successives qui ont jalonné la ville et qui ont forgé l'image de cet espace qui est la PLACE.

3-1- La place publique comme notion

Du latin *platea* (place publique), lieu public découvert constitué par l'ensemble d'un espace vide et les bâtiments qui l'entourent. Son importance et son rôle varient selon les cultures et les époques, et selon l'intensité de la vie publique. (MERLIN. P et CHOAY. F 2005)

Selon QUATREMERE DE QUINCY, ce mot dans son rapport avec l'architecture et les édifices, exprime plusieurs choses :

1° le lieu même, le terrain choisi sur lequel on élève un bâtiment,

2° l'espace qu'on aménage à son aspect,

3° celui qu'on laisse vide ou qu'on pratique au milieu d'une ville pour l'agrément ou les besoins de ses habitants,

4° celui qui doit servir d'accompagnement à certains objets de décoration.

- Selon la première de ces acceptions, *place* est synonyme d'*emplacement*, et à cet égard on ne saurait dire combien le choix d'une place ou d'un emplacement convenable contribue à l'effet d'un monument et à la beauté des aspects d'une ville. Il faut remarquer cependant, que le choix de l'emplacement, en bien des cas, doit être déterminé par la nature même de l'édifice, c'est-à-dire de sa destination usuelle. Il y a des moments où la place doit être au centre d'une ville, telles sont celles qui correspondent aux affaires ou aux besoins journaliers du plus grand nombre de personnes.
- La deuxième de ces acceptions, Il faut prendre en considération la beauté que procure, soit aux villes, soit aux édifices, le choix d'une place qui mette en vue l'ouvrage de l'architecture. Rien ne contribue plus à la magnificence des aspects extérieurs d'une ville, que la position élevée de certains monuments, dont les masses pyramidales dominent le reste des constructions ordinaires.

- La troisième manière d'entendre le mot place, en architecture, s'applique à ces grands espaces qu'on laisse ou qu'on pratique au milieu des villes, pour l'agrément ou les besoins de leurs habitants. Un de ces premiers besoins est la salubrité, et rien n'y contribue davantage, dans les villes populeuses, que ces vastes emplacements qui donnent au vent les moyens de renouveler l'air, et où les hommes longtemps entassés dans l'intérieur des maisons, peuvent venir respirer. Une des plus belles places de ce genre (La place de SAINT MARC à VENISE).
- La quatrième acception qu'on donne au mot place : une place est elle-même un monument, tant qu'on la construit sur un seul plan, avec une ordonnance régulière et symétrique, pour recevoir une statue, une colonne, une fontaine, etc. La place considérée comme étant elle-même un monument, c'est-à-dire un ensemble d'architecture, peut servir aussi d'enceinte à quelque autre ouvrage d'art qu'une statue. Il est aussi bien des villes qui ont de grandes et magnifiques places dont l'enceinte est formée uniquement de bâtiments particuliers, seulement soumis à l'alignement. (JAKOVLJEVIC. N, CULOT. M, 1984)

3-2- Les types de places publiques

GAUTHIEZ. B, (2003), cite plusieurs types de places :

3-2-1- La place :

- La place promenade : place à vocation principale de promenade publique. La promenade est facilitée par une forte restriction de la circulation automobile, des aménagements d'accompagnement comme des portiques publics, des terrasses de cafés, des bancs publics, des arbres.

- La placette : petite place. Elle est généralement le fruit d'un élargissement ponctuel de la voirie, fortuit ou voulu, dû par exemple à la destruction d'un bâtiment.

- La cour publique : placette à l'intérieur d'un îlot, accessible au public par un passage ou une ruelle ; espace libre public, à l'usage principalement des habitants de l'îlot et pouvant comprendre une aire de jeu. Elle peut être le fruit d'un aménagement planifié portant sur l'ensemble de l'îlot.

3-2-2- La place attenante :

Place attachée à un édifice, qui ne peut se concevoir en dehors de l'édifice dont elle est une extension constitutive, du fait de la complémentarité en matière d'usage, de composition et de perception qui unit le plein et le vide. Dans les places attenantes on distingue :

- La place-parvis : place attenante formant un dégagement devant la façade latérale d'un édifice important ou remarquable. Mot dérivé de parvis. La place est entièrement orientée vers l'édifice qu'elle accompagne.

- Le parvis : espace libre plan, en forme de petite place, ménagé devant l'entrée de certains édifices importants, généralement délimité par une barrière ou un garde-corps. A l'origine, le parvis est un espace libre dégagé devant la façade principale d'une église.

- La place cimetière : place attenante à un lieu de culte. Elle prend généralement la forme d'une place entourant, totalement ou en partie, une église. En milieu urbain dense, elle n'est souvent plus présente que sur un ou deux côtés de l'édifice.

La place cimetière

La place parvis

Le parvis

Figure 1.7 Les places attenantes.
Source : GAUTHIEZ. B, 2003

3-2-3- La place fermée :

Place présentant un cadre architectural clos de tous côtés, sans ouverture de perspectives lointaines. Elle n'est visible par le visiteur que lorsqu'il y a pénétré.

La fermeture peut aussi être obtenue par le moyen de portiques publics continus, de barrières ou d'arcs monumentaux.

- La cornière : disposition des bâtiments d'angle d'une place fermée de telle façon qu'aux étages, leurs angles se touchent ou soient espacés de quelques décimètres, et qu'un passage soit réservé au rez-de-chaussée pour les voitures et les piétons.

3-2-4- La place ouverte :

Place où l'on a aménagé, dans l'ensemble des bâtiments qui la bordent, des ouvertures sur de vastes perspectives. GAUTHIEZ. B, (2003), cite deux types de places ouvertes :

- La place carrefour : place où l'espace occupé par le croisement des voies est prédominant.
- Le rond-point : place circulaire ou demi-circulaire, ovale ou demi-ovale, ou même octogonale ou demi-octogonale. Le mot désigne à l'origine dans le vocabulaire des jardins, un

point de rencontre d'allées rayonnantes. Généralement un édicule (sculpture publique, fontaine, etc.) est placé en son centre.

3-2-5- La lice :

Place en forme de tronçon de boulevard, établie sur l'emplacement du fossé logeant l'enceinte d'une ville.

3-2-6- L'esplanade :

Vaste place ouverte, parfois attenante à un grand édifice militaire, souvent plantée de quinconce, d'où la vue est parfois dégagée sur le paysage qu'elle domine.

3-2-7- Le champ de foire :

Vaste place dégagée, peu plantée d'arbres en dehors de son pourtour, parfois revêtue d'une pelouse, destinée à accueillir des foires. Elle est en règle générale placée à la périphérie d'une agglomération, du fait de l'importance de l'emprise nécessaire.

3-2-8- Le système de places :

Places proches les unes aux autres et liées par des voies, aux fonctions souvent complémentaires, et selon une disposition pouvant être planifiée.

La place ouverte

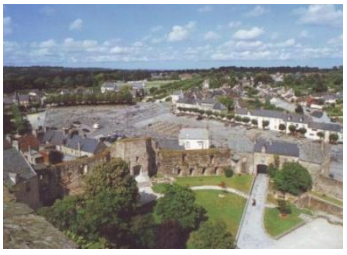

Le champ de foire

L'esplanade

Figure 1.8 Les types de places.
Source : GAUTHIEZ. B, 2003

Selon CLOQUET. L on distingue trois espèces de places publiques :

- **Les places de circulation**, qui servent toutes entières au roulage. Elles sont situées au carrefour des rues. Telle est la place ou rond-point de la rue de FLANDRE à GAND ; telle est la place LAFAYETTE à PARIS.

- **Les places d'agrément**, qui ménagent, dans les agglomérations plus ou moins denses, des vides favorables au dégagement de la vue, à la circulation de l'air, à la promenade, aux réunions publiques. Elles prennent souvent le caractère de places monumentales.

- **Les places monumentales**, les unes constituent des places bâties, quand le centre est occupé par un monument ; les autres, que nous nommerons avec M. STUBBEN des places encadrées, sont libres au milieu. La place STANISLAS à NANCY, élevée sous LOUIS XV d'une seule

avenue, avec ses riches grillages aux angles forgés, est une place encadrée, d'une élégance rare. (JAKOVLJEVIC. N, CULOT. M, 1984)

4 L'APPROPRIATION DE LA PLACE PUBLIQUE

Les places publiques sont le fruit d'une conception qui a évolué au cours des âges, donc parler de la place publique c'est avant tout connaitre son appropriation à travers l'histoire, l'état de cet espace dans les premiers établissements humains jusqu'à nos jour. « *L'histoire de la place est scandée à la fois par celle de l'urbanisation et par celle du pouvoir, non sans accuser les décalages chronologiques et les différences morphologiques d'un pays à l'autre* ». (MERLIN. P et CHOAY. F 2005).

Avant d'exposer l'appropriation de la place à travers l'histoire, nous allons d'abord expliquer le concept d'appropriation.

4-1- L'appropriation comme notion

Le dictionnaire Le Petit Robert, 2001, la définit comme l'action de rendre propre à un usage, à une destination.

L'appropriation est une action consistant à prendre possession d'un objet physique ou mental. […]. Dans le monde animal, les ethnologues désignent sous le terme d'appropriation du territoire les conduites de marquage par lesquelles les individus de certaines espèces délimitent un espace auquel ils sont plus proprement attachés. Par analogie, l'expression « appropriation de l'espace » désigne les conduites qui assurent aux humains un maniement affectif et symbolique de leur environnement spatial. Couramment employée par anthropologues, psychologues, sociologues et urbanistes, elle recouvre une notion complexe, encore mal élucidée et dont le contenu diffère d'un auteur à l'autre.

Le médecin autrichien MITSCHERLICH. A, a été l'un des premiers à attirer l'attention sur l'importance sociale de l'appropriation de l'espace et le rôle qu'elle joue dans la construction et l'équilibre de la personnalité individuelle. (MERLIN. P et CHOAY. F 2005).

Phénomène conscient ou inconscient de correspondance ressentie ou réelle, entre un milieu construit et les besoins ou les souhaits de ses habitants. (DUPLAY M et C, 1983)

D'un point de vue psychologique, l'appropriation est avant tout un besoin de sécurité et de stabilité (environnement protecteur) recherché par l'individu. Suit un besoin d'influence et de contrôle (maîtrise de l'activité et de ses responsabilités) et enfin le besoin d'identité et de valeurs personnelles (identité et statut).

L'appropriation d'un lieu se réfère à l'usage qui en est fait, en fonction de la représentation que chacun fait du lieu. L'observation montre différentes populations qui s'approprient certaines places publiques de diverses façons : que se soient les clochards du quartier qui en font leur résidence principale, les mamans et leurs enfants qui l'utilisent comme leur jardin, les enfants comme leur cour de jeux, ou les amis comme leur lieu de rencontre.

L'appropriation est un « *processus psychologique fondamental d'action et d'intervention sur un espace pour le transformer et le personnaliser ; ce système d'emprise sur les lieux englobe les formes et les types d'interventions sur l'espace qui se traduisent en relations de possession et d'attachement*..» (G. N. FISCHER, 1992)

L'appropriation est un processus que l'on peut consolider par des activités et des interventions auprès et avec des individus dans l'espace dans lequel ils vivent.

4-2- Les types d'appropriation :

On peut distinguer trois types d'appropriation :

- **Appropriation juridique** : renvoie d'abord à la notion d'emprise sur un espace ou des objets : s'attribuer la propriété de quelque chose. Il implique aussi la prise de possession légale de ces espaces ou objets. (FISCHER. G.N 1983),

Etre propriétaire de son cadre bâti. La durabilité du bâti est un caractère nécessaire à l'appropriation juridique. (DUPLAY. M et C, 1983).

- **L'appropriation créatrice** : elle est obtenue par action sur le logement ou le milieu, nécessite la possibilité de choix, sous des formes diverses. Agir sur son cadre bâti soit au moment de la construction, soit, plus tard, en le modifiant, pour y exprimer ses besoins et sa personnalité. Peut être interne à la cellule, ou externe. (DUPLAY. M et C, 1983). Elle désigne l'utilisation fonctionnelle d'un objet, elle signifie sa maitrise instrumentale. (FISCHER. G.N 1983).

- **L'appropriation sentimentale** : En occupant quotidiennement un espace, le charger d'affectivité, y associer des émotions, rapporter un vécu à cet espace. (DUPLAY. M et C, 1983). L'appropriation est le mécanisme de base du développement mental de l'être humain.

Il englobe toutes les formes et tous les types d'activités qui permettent une prise de position ou une appréhension de l'environnement. (FISCHER. G.N 1983),

Retenons donc que l'idée d'appropriation désigne globalement l'acte de prendre quelque chose pour soi, ou l'acte de rendre quelque chose propre à son usage. En un mot

l'appropriation veut dire faire sien, s'attribuer, se donner la propriété de quelque chose, même si elle ne vous appartient pas.

L'appropriation de l'espace dénote un type de comportement qui s'exprime à travers des modalités d'interactions avec l'environnement dans lequel on se trouve. (FISCHER. G.N, 1983).

4-3- Conditions de l'appropriation

FISCHER. G.N, 1983, a parlé de l'appropriation de l'espace de travail, selon lui, le degré d'attachement de l'individu à son poste s'exprime en particulier par un système d'identification au lieu dans lequel on se trouve, de telle sorte qu'on dira « ici, c'est ma place, là, c'est chez moi ». Cet enracinement se manifeste par deux mécanismes caractéristiques : le marquage et la nidification. Donc les mécanismes d'appropriation induisent une privatisation des lieux par les individus. Imprimer sa marque personnelle dans un espace en le rendant différent des autres semble être une règle qui s'apparente à un processus de « nidification ».

« *Le concept d'appropriation met en lumière des schémas de comportement au travail marqués par un type d'emprise qui consiste en particulier à personnaliser et à s'attacher à la place que l'on occupe.* » (FISCHER. G.N 1989),

L'appropriation de l'espace c'est l'encrage que réalise l'individu dans un univers, l'errant par définition, le touareg ou le bohémien, ne s'approprie pas l'espace, il en fait usage. (MOLES. A, ROHMER.E, 1978). Si l'espace est neutre, alors partout «c'est pareil» et il n'y a pas de raison de se fixer ici plutôt qu'ailleurs. Mais si l'être ressent un lieu comme différent, c'est parce qu'il l'investit de qualités subjectives par lesquelles le lieu acquiert une identité et permet l'enracinement. L'enracinement, c'est l'installation de l'être humain en un lieu qui devient son lieu de résidence, son lieu de réseaux sociaux de proximité, son réseau de voisinage, ses habitudes. C'est de là qu'il tisse son univers ou son territoire, ses repères.

Donc la première condition de l'appropriation, est l'attachement au lieu.

L'appropriation d'un lieu donné, nécessite plusieurs critères :

- Pour être appropriable, un lieu doit posséder une identité, plus cette identité est grande, plus facile est l'appropriation.
- Un lieu est d'autant plus approprié qu'il est susceptible de repérage par l'extérieur (notion d'adresse, de résidence postale et de téléphone).
- Un lieu est d'autant plus approprié que la société ambiante le reconnait par la loi de l'état (domiciliation légale).

- On s'approprie d'autant plus un lieu que l'on y réside plus longtemps. Réciproquement, l'absence crée lentement une perte d'appropriation.
- On s'approprie d'autant mieux un lieu qu'on le modifie matériellement dans sa structure, dans ses contours ou dans ses contenus.

- Un lieu est d'autant plus approprié que le nom qu'il porte est à la fois mieux connu de tous, plus utilisé, plus référencié dans la logosphère (mass média). Cette loi s'applique particulièrement à l'univers de l'information et du journalisme.

4-4- Variables et niveaux de l'appropriation

Selon FISCHER. G.N, 1983, l'appropriation varie en fonction de l'usager, de la nature de l'espace et des moyens disponibles. L'usager, de part son activité, sa culture, son niveau socio-économique, ses caractéristiques et ses traits psychologiques, est en même temps un acteur de l'appropriation de l'espace.

L'espace lui même de part ses dimensions, sa forme et sa distribution, influence aussi l'appropriation et l'on a pu observer que le degré d'appropriation était inversement proportionnel à la taille du lieu : plus l'espace est grand, plus l'appropriation tend à diminuer et inversement.

L'appropriation de l'espace doit être abordée selon les niveaux auxquels elle s'exprime.

Elle peut tout d'abord être collective, c'est le cas pour les espaces communs, places ou rues, elle peut ensuite être commune dans une petite unité de voisinage où chacun fait le même travail ; enfin l'appropriation est privée dans le cas d'un espace personnel ou ressenti comme tel, (FISCHER. G.N, 1983). Ces trois niveaux sont interdépendants, l'un pouvant offrir une compensation à la frustration ou à la non-appropriation vécue à un autre niveau.

Selon FISCHER. G.N, (1983), l'appropriation peut s'exprimer selon plusieurs modalités :

- Le regard est la forme minimale d'appropriation du monde extérieur.
- L'aménagement de l'espace autour de la personne qui se constitue en centre immédiatement appréhendé.
- La délimitation concrète ou psychologique qui permet de différencier les sous-espaces à l'intérieur d'une zone et de qualifier un lieu dans son ensemble ou dans ses différents aspects.

4-5- L'appropriation de la place à travers l'histoire

L'histoire dans sa continuité fournit les éléments indispensables à l'analyse, à la compréhension des valeurs de l'espace. (BERTRAND. J. M, LISTOWSKI. H, 1984).

L'étude historique des places publiques, leur forme, leur emplacement ainsi que les comportements et les pratiques des usagers au sein de ces espaces est nécessaire pour comprendre les éléments qui ont favorisé l'animation et l'attraction de ses espaces. Donc il sera intéressant de présenter l'évolution des formes urbaines, à travers les civilisations, de comprendre l'origine du lieu, l'origine de sa forme, les raisons de son fonctionnement, son accrochage dans le tissu urbain, … etc.

4-5-1- La place à l'époque grecque (l'agora):

L'histoire de la place publique commence avec l'agora, centre de la ville réunissant les fonctions essentielles de la cité grecque. (BERTRAND. M. J, LISTOWSKI. H, 1984).

Sur le plan social, la civilisation grecque est basée sur le principe de la démocratie et le respect de l'autre, c'est pourquoi chaque projet concernant la communauté devait donc être discuté et débattu en public. Ceci explique en partie l'importance accordée aux lieux publics dans le développement de la vie communautaire.

L'agora :

Terme grec désignant la place publique qui constitue le cœur de la cité grecque (…). Lieu saint où se déroulent les cérémonies religieuses de la cité, puis théâtre de la vie publique, enfin investie par la vie économique, sa morphologie reflète l'histoire de la « *polis* » et de ses institutions. (…). Bordée sur plusieurs côtés par des édifices administratifs (salle de conseil, siège de tribunaux, archives…), elle peut regrouper aussi des édifices religieux (autels, temples, tombeaux). (MERLIN. P et CHOAY. F 2005).

Dans l'antiquité grecque, c'est une place où les fonctions politiques et économiques prédominent. Elles sont cependant parfois séparées dans des lieux distincts. Mot parfois employé, dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, pour désigner la place d'un centre civique d'une ville nouvelle ou d'une extension urbaine, ou même pour désigner un espace de civilité sans matérialité. (GAUTHIEZ. B, 2003)

Mode d'appropriation communautaire :

L'appropriation de l'espace au sein de cette communauté est considérée, comme symbole et modèle d'appropriation collective qui a pu réunir tout un peuple grâce aux sentiments de fraternité et d'égalité dont il jouissait. (BEN DIB. K, 1998)

MUMFORD. L, 1964, a montré dans son livre « LA CITE A TRAVERS L'HISTOIRE », le mode d'appropriation de l'agora :

L'agora est un centre plein d'animation de la cité grecque. Dés l'origine, l'agora, est réservée aux multiples rapports de la vie quotidienne. (…). Si, à partir du V^{ème} siècle, l'agora est normalement utilisée comme place de marché, elle est avant tout conçue pour permettre aux membres de la communauté de se réunir. Les transactions et échanges de marchandises ne sont qu'une des multiples activités des individus et des groupes qui, pour des raisons diverses, se rassemblent en ce lieu. L'agora est qualifiée de « lieu de réunion » où se rassemblent les habitants de la ville, et dans la scène ainsi décrite l'assemblée doit décider si la peine à laquelle un meurtrier a été condamné, pour « prix du sang », compense justement la perte subie par les parents de la victime ou non ?. Les anciens « assis sur des sièges de pierre polie, au centre de la sainte assemblée », expliquent leur décision. Les communautés les plus primitives ont des affaires à régler en commun et des difficultés à aplanir : elles ont à se préoccuper des colères, des craintes, des soupçons, veiller au maintien d'un équilibre social menacé par des conflits individuels, des outrages, des larcins, et le désir de revanche des victimes. (…). L'agora, dans la cité, devait jouer un rôle semblable et accueillir des activités plus complexes de la vie communautaire urbaine. Mais à l'origine, l'agora était avant tout un lieu de palabre et de conversation et sans doute, sur toutes les anciennes places de marché, l'échange des nouvelles n'était-il pas considéré comme moins important que l'échange des marchandises. Le marché demeurait, le lieu où s'effectuent des transactions personnelles dans une joyeuse atmosphère. (…). L'agora n'avait plus de fonction spécialisée et toute sorte d'activités pouvait éventuellement prendre place. (MUMFORD. L, 1964)

Forme et emplacement de l'agora :

L'agora primitive n'avait pas de forme régulière. C'était parfois un assez vaste carré, mais dans une ville comme THERA, nous voyons un élargissement de l'artère principale. L'agora est avant tout un espace libre, que peuvent utiliser de multiples activités publiques, et qui n'est pas nécessairement délimité d'une façon précise. Souvent des édifices s'y trouvent répartis avec irrégularité, là, un temple, plus loin, une fontaine, ou la statue d'un héros, ou parfois un

alignement de boutiques où peut s'arrêter le passant, et au centre s'installent les étalages des jours de marché. A partir du VII^{ème} siècle, où l'usage de la monnaie d'or et d'argent allait stimuler les échanges, l'activité commerciale et l'agora elle-même prenaient plus d'importance dans la vie de la cité. (MUMFORD. L, 1964)

La qualité esthétique de l'espace de l'agora a été soulignée dés le XIX^{ème} siècle, notamment par VIOLLET-LE-DUC (*Entretien sur l'architecture*, 1863, « septième entretien ») et surtout par C.SITTE (*Der Stadtebou*, 1889, en particulier dans l'introduction) qui en fait une sorte d'archétype esthétique de la place urbaine et de l'espace public. Pour ce dernier, la qualité de l'agora tient à son échelle, à sa compacité et à la clôture visuelle réalisée autour de la place proprement dite ; à son irrégularité, à son asymétrie et à la disposition latérale de ses ornements. VIOLLET-LE-DUC comme SITTE opposent les caractères spatiaux de l'agora à ceux des places et espaces publics du XIX^{ème} siècle, hors d'échelle, réguliers, symétriques, à ornementations centrales, et dont tous deux imputent le manque de grâce et la monotonie au fait qu'ils ont été conçus « sur planche à dessin ». (MERLIN P et CHOAY F 2005).

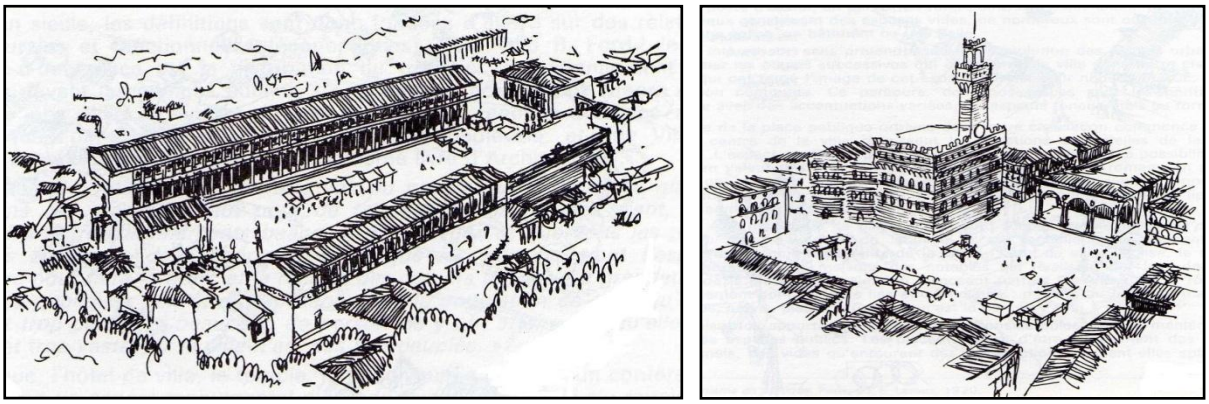

Figure 1.9 : L'agora grecque.
Source : BERTRAND M.J, LISTOWSKI H, 1984.

4-5-2- La place à l'époque romaine (le forum) :

D'après la tradition, ROME fut constituée par le regroupement de plusieurs tribus sous la direction de l'une d'entre elles. Chez les romains « la place publique » était destinée à plusieurs pratiques.

Le Forum :

Dans l'antiquité romaine, place ordonnancée réunissant des édifices administratifs, juridiques, religieux et commerciaux, parfois en plusieurs espaces libres publics connexes entourés de portiques, le tout formant le centre civique d'une agglomération urbaine.

Mot latin, il fait généralement l'objet d'une grande attention dans sa composition : soit les édifices qui le forment sont construits à des dates différentes mais combinées et reliées dans une unité donnée par un portique public, soit il s'agit d'emblée d'une unité de composition urbaine. Un nombre important de forums édifiés aux I^{er} et II^{ème} siècle en GAULE ont la même composition, selon un axe longitudinal le long duquel se font face un temple et une basilique placée transversalement. (GAUTHIEZ. B ; 2003).

Le Forum est une vaste place dallée, entourée de portiques, qui constitue, à la jonction du *cardo* et *decumanus*, le centre vital des villes romaines ; lieu privilégié de rencontres, il rassemble progressivement les fonctions juridiques, religieuses, politiques, culturelles et commerciales. (MERLIN. P et CHOAY. F 2005)

Mode d'appropriation autoritaire :

L'appropriation de l'espace à l'époque romaine était une appropriation « autoritaire » où le renforcement de la puissance matérielle constitue le seul souci de ses dirigeants. Pour réaliser ses objectifs, ROME se servait d'une armée colossale qui a imposé ses lois dont le principe générateur était l'ordre. Ce dernier était clairement défini dans la conception spatiale de la ville. (BEN DIB. K, 1998)

Dans l'établissement de la ville Romaine, on commence par la fixation des limites et par l'édification d'un mur qui entoure l'espace rectangulaire dans lequel la ville devrait se développer selon un ordre strict, relativement aux axes principaux : le *Cardo* et le *Décumanus* qui divisent l'espace en quatre parties, l'intersection de ces deux axes donne naissance à l'emplacement du forum. Cette organisation facilite le contrôle de toutes les parties de la ville à partir de ce centre.

LAVEDAN nous rappelle que la délimitation d'une place commerciale commune, le forum, avait était le symbole de cette union, celle-ci comportait un lieu de réunion, qui était également utilisé à l'origine pour des compétitions sportives et des rencontres de gladiateurs.

Le forum n'était pas seulement une place publique. Dans la conception romaine, il formait un ensemble complexe, comprenant des temples, des autels, des cours de justice, et des chambres de réunions pour les assemblées, édifices entourés de rangées de colonnades et de larges espaces libres, où des orateurs pouvait s'adresser à la foule. Le forum se prêtait lui-même à des usages multiples et était entre autre utilisé pour les cérémonies religieuses. (MUMFORD. L, 1964).

Forme et emplacement du Forum :

Selon DE QUINCY. Q, Le forum qui était la place publique, dans les villes antiques, en occupait toujours le centre. C'était le point qu'on établissait en premier dans la fondation d'une ville, parce que ce forum comprenait le marché, les juridictions, les comptoirs d'échanges, etc., enfin tout ce qui se rapportait aux besoins de la vie, aux affaires de commerce. C'était le lieu de réunion où, le plus grand nombre passait la journée entière. (JAKOVLJEVIC. N, CULOT. M, 1984)

Le forum est situé à l'intersection des deux axes principaux, le Cardo et le Decumanus. Sa continuité est assurée par les rues bordées d'arcades, servant aux commerces et à l'artisanat, permettant le rassemblement et les échanges, c'est pourquoi il constitue le cœur battant de la cité.

Les dimensions du forum, déclare VITRUVE, *« doivent être calculées en fonction du chiffre de la population, et à moins que l'espace disponible se trouve naturellement restreint, elles doivent largement dépasser les besoins apparents. La largeur sera calculée par rapport à la longueur, dans la proportion des deux tiers. Ainsi le plan allongé sera favorable à l'organisation des spectacles* » (MUMFORD. L, 1964).

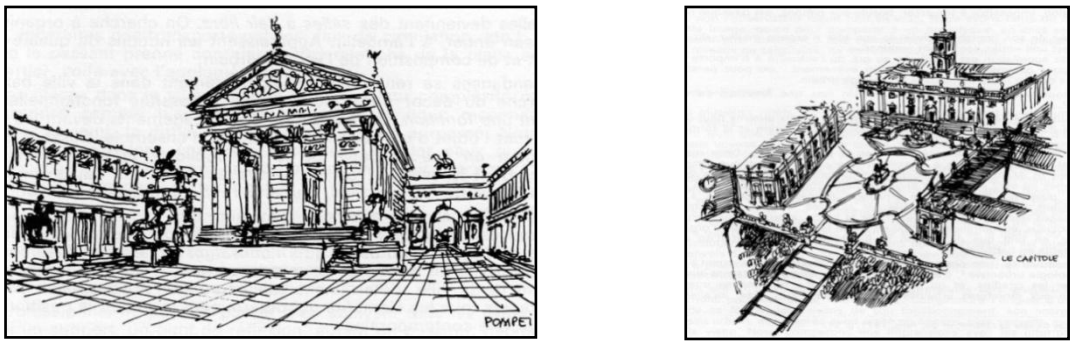

Figure 1.10: Le Forum Romain.
Source : BERTRAND M.J, LISTOWSKI H, 1984.

4-5-3- La place au moyen-âge (le parvis)

Avec la cité médiévale, le rêve d'une vie meilleure ne pouvait se réaliser qu'à travers la croyance religieuse, pour cela le retrait du monde prenait une forme collective, les hommes se rassemblent, pour vivre en commun une vie de prière consacré exclusivement à Dieu.

L'influence de la religion pendant cette période, ne se reflétait pas uniquement à travers la vie sociale, mais aussi sur la conception spatiale de la cité médiévale, qui exprime les valeurs symboliques à travers l'appropriation de l'espace. « *L'urbanisme médiévale laisse bien voir*

dans la forme spatiale, correspondant à la forme de la vie sociale, ce sens nouveau de l'existence, la cité a son unité propre et son essence particulière ». (LEDRUT. R ; 1979).

A l'époque médiévale se développent les places qu'on a pu appeler « organiques » parce qu'elles s'avèrent un organe urbain fondamental, présentant pour chaque ville une morphologie originale, adaptée à son site, sa forme, et sa vocation. Cette place médiévale est apparue essentiellement en ITALIE, pays dans lequel l'intensité de la vie publique était favorisée par la densité de son urbanisation. (MERLIN. P et CHOAY. F 2005)

Le parvis :

Les places de la période médiévale sont toujours associées à au moins un édifice essentiel et prestigieux de la ville, attirant les rassemblements populaires et les fêtes auxquelles elles prêtent un cadre fonctionnel et symbolique : cathédrales, églises, ou palais communal. (MERLIN. P et CHOAY. F 2005). A l'origine, le parvis est un espace libre dégagé devant la façade principale d'une église. Jusqu'au XIII^{ème} siècle, le parvis de la cathédrale était la seule « place publique » de la ville médiévale.

Le sens de parvis a été étendu, au moins depuis XVII^{ème} siècle, à toute place située devant un édifice important et qui peut être en quelque sorte considérée comme une extension, une dépendance nécessaire à la mise en valeur de la façade antérieure et à la solennité du lieu. (GAUTHIEZ. B ; 2003).

Le mode d'appropriation spirituel :

Avec la cité médiévale, le rêve d'une vie meilleure ne pouvait se réaliser qu'à travers la croyance religieuse où la santé de l'âme comptait plus que tout besoin corporel. Ainsi donc, l'appropriation médiévale de l'espace était une appropriation spirituelle dont le but était de réaliser une vie communautaire où les habitants auraient la possibilité de vivre une vie chrétienne. (BEN DIB. K, 1998).

Le principe de l'unité constituait la concrétisation de cette appropriation, avec le mur d'enceinte et le centre qui avait une fonction privilégiée, toute la vie urbaine s'organise autour de ce centre, « *l'importance caractéristique accordée au noyau central peut nous fournir une autre explication de ces lignes courbes des voies de communication de la cité médiévale. LAVEDAN ira jusqu'à dire que l'architecture médiévale se caractérise avant tout par la convergence de toutes les lignes vers un centre, et l'ensemble prend généralement une forme circulaire* ». (MUMFORD. L, 1964). Au centre se trouve la cathédrale dont la dominance était

non seulement symbolique mais également spatiale, le « parvis » était le dégagement qui mettait en valeur cette cathédrale.

Forme et emplacement du Parvis :

Autour de la place médiévale, se regroupent les monuments les plus importants de la cité : l'hôtel de ville, l'église, le siège des corporations, les maisons des notables qui rivalisent par leur décor. (BERTRAND. M. J, LISTOWSKI. H, 1984).

Le parvis prenait place devant les principaux monuments du moyen-âge, à travers des rues sinueuses. « *Au cœur de la ville, faisait-il observer, il est préférable que les rues ne soient pas rectilignes, mais qu'elles ne cessent de se perdre en détours, comme le cours tranquille d'une rivière. Elles semblent ainsi fort longues et propres à donner une idée avantageuse de la cité, cependant qu'elles peuvent lui éviter maintes surprises désagréables. En outre, le passant qui suit ces détours des rues va découvrir à chaque pas une perspective nouvelle* ». (MUMFORD. L, 1964).

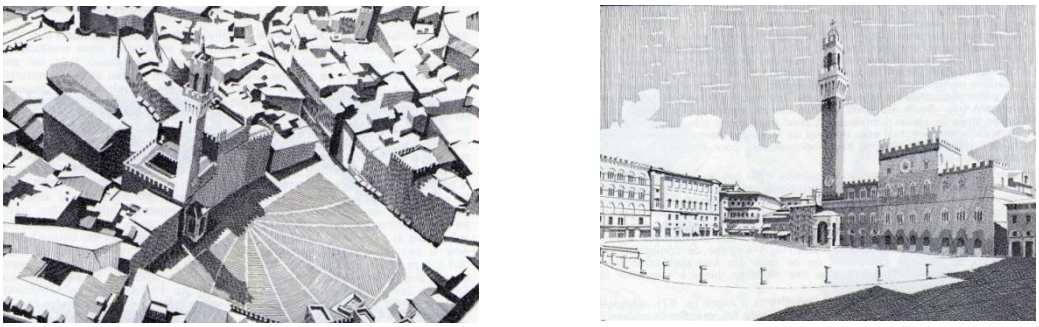

Figure 1.11 : Le Parvis de la cité MEDIEVALE (LA PIAZZA DEL CAMPO).
Source : BERTRAND M.J, LISTOWSKI H, 1984.

4-5-4- La place à la Renaissance (la place royale)

La période de la renaissance fût marquée par un retour aux traditions antiques et le développement d'une culture artistique très élaborée et qui s'inspire des œuvres et ouvrages gréco-romains. L'art urbain n'avait donné lieu qu'à des palais et des jardins, des places et des fontaines.

La place de la renaissance n'est plus l'œuvre collective des municipalités, mais la création des architectes, promoteurs de l'art urbain. (MERLIN. P et CHOAY. F 2005). Les places cessent d'être simplement des lieux fonctionnels, des vides qu'entourent des constructions, fussent-elles splendides ; elles deviennent des salles à l'air libre. On cherche à organiser l'espace dans son entier, à l'embellir. Apparaissent les notions de qualité de l'espace ouvert et de composition de l'espace urbain. (…) la place devient aussi un espace dont le seul but est de

mettre en valeur un palais, une église, une statue équestre, ou encore de représenter en soi les valeurs esthétiques. (BERTRAND. M. J, LISTOWSKI. H, 1984). L'idée de dégager un espace central dans la ville serrée dans ses murailles, de constituer un vide donc, et de lui faire jouer un rôle structurant, est largement une réinvention de la renaissance. (CULOT. M 1984).

La place Royale

Les places royales tirent leurs noms de la statue du roi qui occupait leur centre, avant que la révolution ne les détruise. (MERLIN. P et CHOAY. F 2005)

Place ordonnancée destinée à servir d'écrin à une statue de souverain, souvent une statue équestre, généralement accompagnée d'édifices administratifs importants, et parfois partie constituante d'une composition urbaine pouvant comprendre lotissements et édifices religieux. Sa forme est ronde, carrée, rectangulaire, octogonale, etc. La première place royale est la place des VOSGES, à PARIS, qui n'avait cependant pas été prévue pour accueillir une statue royale. La place royale est en général aménagée à la périphérie de l'agglomération, là où les terrains disponibles sont peu coûteux, souvent à l'emplacement d'anciennes fortifications (places des victoires à PARIS, CAEN, etc.). (GAUTHIEZ. B ; 2003).

Mode d'appropriation militaire :

Avec la Renaissance, apparait une nouvelle forme d'appropriation de l'espace : en effet dans cette société, ce n'était pas la méditation sur la mort et l'éternité ou la recherche de sécurité qui comptait, mais c'était l'acquisition et l'accumulation des richesses qui constituent désormais l'objectif de tous. (BEN DIB. K, 1998). Pour réaliser un désir perpétuel de richesse et de pouvoir, l'homme développa une force militaire considérable qu'il utilisait dans les conquêtes de territoires étrangers. Les idées qui marquaient l'appropriation de l'espace, à cette période, se résumaient dans l'expansion économique et le développement de la puissance militaire : « *quelles que puissent être par ailleurs ses qualités, le tracé baroque se rattache à l'appropriation de l'espace militaire par ses origines et ses intensions* » (MUMFORD. L, 1964).

L'organisation spatiale, au cours de cette période était caractérisée par des rues suffisamment larges et uniformes pour accueillir les défilés militaires. Cette organisation ne concernait pas uniquement la rue. Le plan en étoile, qui caractérise la cité baroque, était le reflet d'une « appropriation militaire » de l'espace « *le tracé en étoile est une pure création de l'architecture baroque : d'un point central, l'artillerie peut commander toutes les voies*

d'accès… ce plan modèle relève avant tout d'une esthétique militaire : jeu de stratège faisant parade de sa puissance » (MUMFORD. L, 1964).

Forme et emplacement de la place Royale:

L'espace urbain de la renaissance était caractérisé par le développement de la perspective et la création d'espaces visuels très riches. L'espace urbain est conçu comme un décor affiné, des places aux formes géométriques régulières, entourées d'édifices monumentaux. La place devient aussi un espace dont le seul but est de mettre en valeur un palais, une église, une statue équestre ou en pied, ou encore de représenter en soi les valeurs esthétiques. (M.J. BERTRAND et H. LISTOWSKI, 1984).

La place de la renaissance vise non seulement à régler géométriquement l'espace, mais aussi, par la double vertu de la perspective, de désigner et de fuir, à le rendre transparent.

Bien sûr, leur rôle de pure représentation – n'oublions pas que toutes ou presque sont nées de la volonté initiale de servir de cadre à une statue du roi – incitait quelque peu à la réduction fonctionnelle. La plupart déjà sont des espaces clos, rarement traversés par des circulations importantes. (…). Souvent créées sans autre nécessité que celle d'honorer le roi, et évidement d'embellir la ville, elles ont cependant été quelque fois associées, pour les ancrer dans une réalité plus économique, à l'implantation d'équipements (la Bourse à BORDEAUX ou l'Hôtel des fermes à REIMS), sans pour autant les traiter comme des monuments autonomes. (CULOT M 1984).

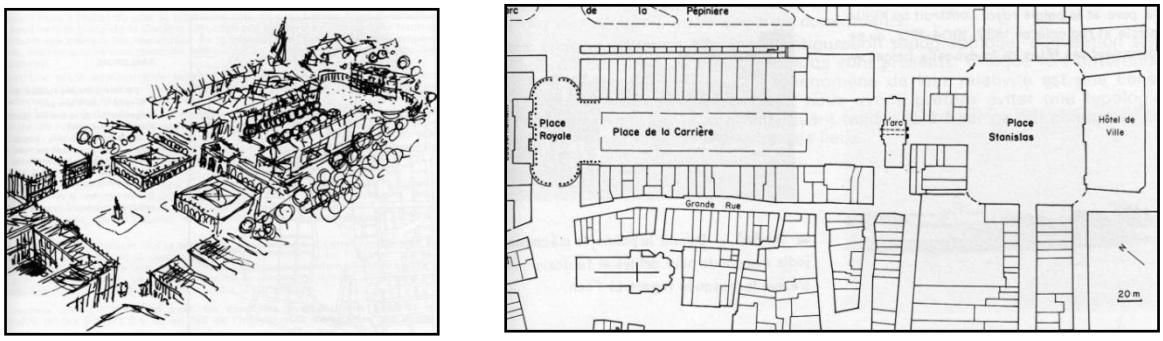

Figure 1.12 : La place royale de la renaissance (place de Nancy)

Source : BERTRAND M.J, LISTOWSKI H, 1984.

4-5-5- La place à l'époque arabo-musulmane

La cité arabo-musulmane a marqué une étape importante dans l'évolution de l'humanité, durant l'époque médiévale ; lorsque l'Europe vivait son obscurantisme, les villes arabes étaient les plus grandes et les plus riches. (BENEVELO. L ; 1983).

L'architecture de cette cité, reflète les façons de vivre de peuples qui avaient des idées communes. L'espace public était le lieu adéquat pour l'émergence de ces idées.

La place du marché :

La place du marché est un lieu qui a accompagné toutes les cités arabo-musulmanes, servant au regroupement, au contact et à l'échange.

Mode d'appropriation

La place du marché constitue le lieu d'approvisionnement, de vente de produits et en parallèle le lieu de rencontres et de discussions. Dans cette place les gens se rencontrent et acquièrent de bonnes affaires.

Forme et l'emplacement de la place

Le tissu urbain se caractérise par un tracé irrégulier des voies, l'intersection des voies les plus importantes constitue les points importants dans le tissu urbain, ces nœuds prennent des allures différentes selon leurs positions et les pratiques de la communauté. En générale ils favorisent la rencontre, le contact et l'échange. La mosquée et la place du marché sont les éléments les plus importants qui caractérisent la vie civique dans la ville arabo-musulmane.

La place du marché est bien structurée, entourée d'édifices publics et parfois d'habitations, elle peut avoir des prolongements constitués par des rues commerçantes.

4-5-6- La place à l'époque industrielle

Avec la ville industrielle, l'appropriation collective disparaissait progressivement, dans cette société, ce n'était plus l'éternité ou le goût de plaisir qui comptaient, mais la fièvre du profit et de la capitalisation l'emportait sur toute autre nécessité.

La place

La place a vu à la fois disparaitre l'art urbain (créateur de places à valeurs esthétique) et s'effacer la fonction d'espace public et populaire des places organiques. La vie publique s'est concentrée dans des bâtiments fermés (marchés, salles de spectacles), l'espace urbain a été envahi par les moyens de transports. Les places nouvelles créées par l'urbanisme sont partie intégrante des systèmes de circulation ; elles ne sont plus au service des piétons, mais leur centre peut être occupé par un monument (place de l'Etoile à PARIS). (MERLIN. P et CHOAY. F 2005). Lentement, la place est devenue un vrai « vide entouré des constructions »… Le vide se remplit petit à petit d'un trafic d'automobiles de plus en plus dense et encombrant : la

place, nœud de circulation, impossible à traverser, hostile aux piétons, est devenue impraticable. (BERTRAND. M. J, LISTOWSKI. H, 1984). Les fonctions assurées par la place publique à cette époque disparaissent peu à peu en vue de s'abriter ailleurs dans des édifices spécifiques.

Mode d'appropriation spéculatif

Avec la révolution industrielle, l'argent devenait le maître et par conséquent l'instrument de la puissance, c'est pourquoi l'appropriation de l'espace au cours de cette période n'était autre qu'une appropriation « spéculative », où l'intérêt de l'individu passait avant les besoins de la communauté (…). S'ajoute à cela la séparation définitive du lieu du travail et de la résidence qui définissait, ainsi clairement, les limites entre l'espace public et l'espace privé. (BEN DIB. K, 1998)

La ville devient un lieu d'expériences, la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle fût la période des grands travaux, l'intervention d'HAUSSMANN en est l'exemple. La révolution industrielle a bouleversé l'équilibre du rapport entre l'homme et son environnement. Cette période était caractérisée par une perte dans plusieurs domaines, en architecture et en urbanisme, perte d'identité, de savoir faire de cohérence de l'espace urbain, etc. Dans son histoire, l'architecture moderne a débuté en tant que programme destiné à dépasser les discriminations sociales de la ville industrielle.

4-5-7- La place à l'époque moderne et contemporaine

La révolution industrielle avait causé beaucoup de pertes dans plusieurs domaines.

A l'époque moderne les architectes et les urbanistes avaient essayé de résoudre ces problèmes. Pour concevoir la ville moderne, les architectes modernes analysaient les besoins fondamentaux et tentaient de les satisfaire séparément par diverses techniques spécialisées, l'objectif de l'architecture moderne était de créer un espace moderne pour accueillir l'homme moderne.

Le centre civique (le cœur de la cité):

En juillet 1951, le VIII^{ème} congrès international d'architecture moderne (CIAM), réuni à HODDESDON en Angleterre, fût consacré au thème de centre civique, que les participants préféraient qualifier de cœur de ville, qui désigne à la fois des lieux ouverts où se déroule la vie collective des citadins et les symboles, porteurs de la personnalité d'une ville. (TOMAS, F et AL, 1999)

Mode d'appropriation normatif :

Pour répondre aux besoins de l'homme moderne en matière d'espace, il suffisait de fixer des « normes », ainsi l'appropriation moderne de l'espace est une « appropriation normative ».

Les objectifs du mouvement moderne étaient étudiés et proposés au sein des congrès internationaux de l'architecture moderne CIAM qui résument les fonctions de la ville en quatre fonctions principales : habiter, travailler, circuler et se récréer.

La place a eu une fonction essentielle pour la vie économique et la vie représentative et symbolique de la ville et du pays, (…). Mais vers 1970 tout a été changé : des places de parking ont été construites et de nouvelles grandes rues qui traversent la place et la coupent en morceaux. La folie fonctionnaliste donnant priorité à la circulation des automobiles s'est achevée par la démolition d'une grande partie des bâtiments marquant la périphérie de la place. (LARSEN. S. E, 1994).

On peut dire que l'urbanisme moderne a provoqué l'effacement de l'appropriation collective et individuelle, en faisant de la ville moderne, une cité dépourvue de toute qualité de vie, où l'habitant se trouve étranger à l'espace public aussi bien qu'à l'espace privé.

CONCLUSION :

Nous pouvons dire que, l'espace urbain englobe tout mode d'occupation du sol liée à la ville, ou à sa proximité, aussi bien l'espace bâti que non bâti. Notre thème de recherche concerne l'espace non bâti qui est « les places et placettes publiques », sans négliger leur rapport avec l'espace urbain.

La place publique constitue un bien commun. Elle est l'étendue sur laquelle tout individu a un droit d'accès et de circulation. Elle possède des aspects fonctionnels et formels. En ce qui concerne l'aspect formel, la place publique peut prendre plusieurs formes : rectangle, carré, régulière, irrégulière, ouverte, fermée,…. Elle se présente comme le décor immobile de la ville. Fonctionnellement, la place publique est un lieu de vie, où plusieurs activités et fonctions s'y déroulent : espace de circulation, espace de jeux et de loisirs, espace de rassemblements et de rencontres. L'observation montre que différentes populations, s'approprient les places publiques de différentes façons.

L'appropriation de l'espace est un phénomène très ancien, l'utilisation de la grotte comme refuge, est parmi les premières formes d'appropriation de la nature par l'homme. Ce phénomène est aussi différent d'une ville à une autre à travers l'histoire. Pour cette raison nous avons donné un aperçu historique sur les places publiques, leurs formes, leurs emplacements, ainsi que les pratiques des usagers au sein de ces espaces, et présenté l'évolution des formes, à travers les différentes civilisations ainsi que les différents modes d'appropriation.

En résumé, l'appropriation des places publiques est matérialisée de manière multiforme: aménagement, ambiance, couleurs, décoration, activités économiques, etc. elle est aussi influencée par plusieurs facteurs.

Dans les prochains chapitres, nous expliquerons les facteurs qui peuvent influencer l'appropriation de l'espace et plus précisément les places publiques.